AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C0209
FR0000121204-FS0107

4 février 2019

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

WENDEL

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1er février 2019, le concert composé de la société européenne Wendel-Participations SE[1] (89 rue Taitbout, 75009 Paris), la société par actions simplifiée Société Privée d'Investissement Immobilité[2] (SPIM) et Mme Priscilla de Moustier, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 30 mai 2018, le seuil de 50% des droits de vote de la société WENDEL et détenir, à cette date, 17 444 054 actions WENDEL représentant 34 888 108 droits de vote, soit 37,71% du capital et 50,17% des droits de vote de cette société[3], répartis comme suit :

	Actions	% actions	Droits de vote	% droits de vote
Wendel-Participations SE	17 303 586	37,41	34 607 172	49,76
Priscilla de Moustier	140 463	0,30	280 926	0,40
SPIM	5	ns	10	ns
Total concert	**17 444 054**	**37,71**	**34 888 108**	**50,17**

Ce franchissement de seuil résulte de la prise en compte des actions détenues par la nouvelle présidente du conseil d'administration de Wendel-Participations SE, laquelle, suite à sa nomination intervenue le 30 mai 2018, agit de concert avec la société Wendel-Participations SE et la société SPIM vis-à-vis de la société WENDEL conformément aux dispositions de l'article L. 233-10 du code de commerce.

Le déclarant a précisé détenir au 1er février 2019, 17 444 054 actions WENDEL représentant 34 888 108 droits de vote, soit 37,69% du capital et 50,32% des droits de vote de cette société[4], répartis comme suit :

	Actions	% actions	Droits de vote	% droits de vote
Wendel-Participations SE	17 303 586	37,39	34 607 172	49,91
Priscilla de Moustier	140 463	0,30	280 926	0,41
SPIM	5	ns	10	ns
Total concert	**17 444 054**	**37,69**	**34 888 108**	**50,32**

[1] Contrôlée par les membres de la famille Wendel.
[2] Contrôlée à 100% par la société Wendel-Participations SE.
[3] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 46 259 146 actions représentant 69 545 482 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[4] Sur la base d'un capital composé de 46 280 641 actions représentant 69 337 688 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.